DDT 24 / SADD Pôle ADS Arrivé le :

25 JUIN 2021

Direction régionale des affaires culturelles

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Emeline DENEUVE 05 57 95 02 58

Références: PC02448120J0010-1

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de la Dordogne

18 Rue du 26e RI CS 74000 24024 PERIGUEUX CEDEX

Bordeaux, le 16 juin 2021

Objet : Références : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

SAINT-PAUL-LA-ROCHE (DORDOGNE), Le Grand Coderc - Etangs du Cailloutier

PC02448120J0010

Votre courrier du 3 juin 2021 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juin 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et par subdélégation, La Directrice adjointe déléguée aux patrimoines et à l'architecture

Christine DIACON